

**Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/
Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2020**

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats et actif net	4
Flux de trésorerie	5
Situation financière	6
Notes complémentaires	7 - 9

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
300, boul. de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 5C6

T 418 862-6396

Aux membres du
Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Rivière-du-Loup
Le 17 juin 2020

¹CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A106596

Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	22 487	32 717
Subvention formation - Association des avocats et avocates de province		4 679
Intérêts gagnés	1 362	1 228
	23 849	38 624
Charges		
Congrès - Barreau local	2 924	11 979
Jumelage professionnel - Meaux	6 502	213
Rentrée judiciaire	668	1 529
Frais de voyages - Exécutif	2 650	1 195
Frais de voyages - Assermentation	3 279	4 498
Conférences téléphoniques - Exécutif	1 113	1 799
Dons, cadeaux et hommages	1 507	326
Secrétariat, fournitures de bureau et impression	210	2 039
Frais bancaires et de cartes de crédit et intérêts et pénalités	1 488	487
Honoraires professionnels	2 140	2 185
Contributions au Jeune Barreau	3 000	5 000
Site Web	5 542	
Allocation pour réunions du Barreau du Québec	11 981	13 480
Dépenses du conseil d'administration	5 816	2 068
Contribution pour la fermeture des tribunaux	500	500
	49 320	47 297
Insuffisance des produits sur les charges	(25 471)	(8 673)
Actif net au début	102 339	111 012
Actif net à la fin	76 868	102 339

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(25 471)	(8 673)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Montant à recevoir du Congrès 2018	537	(537)
Contribution Congrès 2019	10 000	(10 000)
Montant à recevoir du Congrès 2020	(1 603)	
Taxes de vente à recevoir		123
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	852	37
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(15 685)</u>	<u>(19 050)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>155</u>	<u>5 077</u>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15 530)	(13 974)
Encaisse au début	<u>15 731</u>	<u>29 704</u>
Encaisse à la fin	<u><u>201</u></u>	<u><u>15 731</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2020

(non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	201	15 731
Dépôts à terme	75 953	76 108
Montant à recevoir Congrès 2018		537
Contribution Congrès 2019		10 000
Montants à recevoir Congrès 2020	<u>1 603</u>	
	<u>77 757</u>	<u>102 376</u>
 Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	889	37
 ACTIF NET		
Non affecté	<u>76 868</u>	<u>102 339</u>
	<u>77 757</u>	<u>102 376</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

(non audité)

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine qui est légalement constitué en corporation par une loi spéciale du 29 juin 1967, est formé d'avocats qui y sont inscrits et possède tous les pouvoirs attribués aux corporations civiles par les Lois du Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er janvier 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

(non audité)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres et les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports sous forme de fournitures et de services.

4 - FORMATION PERMANENTE

Les revenus de formation permanente qui ont été perçus depuis le 1^{er} avril 2003 sont au montant de 25 241 \$ et les dépenses pour cette même période sont au montant de 24 222 \$.

Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

(non audité)

5 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les montants à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

6 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.